

séquences sont aujourd'hui le triomphe du radicalisme... dès cette époque, la majorité a eu le tort de laisser le pouvoir entre les mains de M. Thiers.

Nous sommes exposés à payer bien chèrement cette faute, si les diverses fractions conservatrices, dès leur retour à Versailles, ne prennent pas des résolutions énergiques pour obliger M. Thiers à changer de politique ou à se retirer. Il n'y a pas de temps à perdre.

Nous voyons, par le résultat des élections partielles, ce que seront inévitablement les élections générales, si elles sont faites par M. Thiers et ses fonctionnaires.

La France deviendra la proie d'une Commune légale. Il faut que les diverses fractions conservatrices, pendant qu'elles ont encore leur mandat, fassent servir la légalité pour la défense et le triomphe de l'ordre social. L'armée soutiendra la légalité. Les ruses, les intrigues, les équivoques et les jeux de bascule de M. Thiers sont usés et ne peuvent plus tromper personne.

Le pays est ravagé par un choléra moral et intellectuel sur lequel il faut porter le fer et le feu, pour le guérir.

M. Louis Veillot, à propos de l'élection Barodet, dit avec raison dans l'Univers: «Voilà le bilan des deux années du règne de M. Thiers, président de la République conservatrice. On voit qu'il a été bon conservateur de la république dévastatrice.»

M. de Villemessant, dans le Figaro, prétend qu'après l'élection du citoyen Barodet, ex-maire de Lyon, il faudra aller chercher les députés dans les bas-fonds de la société... mais il semble que nous y sommes dans les bas-fonds, et je ne sais dans quels autres égouts il est encore possible de descendre.

Décidément, les hommes du 4 septembre sont incapables de jamais donner une démission. Sous tous les régimes que la France a traversés depuis 1815, et même sous le dernier empire, un ministre subissant un échec aussi grave que celui qui vient d'atteindre M. de Rémusat, n'aurait pas hésité, une seconde, à donner sa démission.

Quand M. de Persigny, ministre de l'intérieur, dirigea les élections du corps législatif contre les députés qui avaient voté en faveur du pouvoir temporel du Pape, il donna sa démission à la suite de la réélection de ces mêmes députés.

Il y a des sentiments de dignité que ces hommes du 4 septembre ne connaissent pas.

Depuis dimanche, beaucoup de personnes, soit françaises, soit étrangères ont quitté Paris.

On raconte que l'ambassadeur de Prusse, le comte d'Arnim, aurait dit à M. de Rémusat: «Consolez-vous de votre échec, si M. de Rémusat se présentait à Berlin, il ne serait pas élu.»

Les théâtres ne font pas de bonnes affaires à Paris. Le Chatelet est en faillite et a fermé aujourd'hui ses portes.

P. S. — Malgré de grands efforts pour arrêter la baisse, elle a continué aujourd'hui. Il est venu de la province beaucoup d'ordres de vente.

DE SAINT-CHERON.

ÉTRANGER

On nous écrit de Rome, 26 avril 1878: «L'agio de l'or croît tous les jours d'une manière épouvantable. La terreur a envahi tous les négociants, et les prix des denrées sont devenus impossibles. Le change à la Bourse d'aujourd'hui était sur Paris à 115 20; sur Londres à 29 30. La pièce de 20 fr. en or a été cotée à 23 50, c'est-à-dire que l'agio est déjà arrivé à 17 50. Je ne sais si c'est pour remédier à ces inconvénients que le ministre Sella vient de donner faculté à la banque sarde d'émettre 8 millions de papier monnaie en billets de 10 fr. Quelques journaux ont prétendu que c'était le gouvernement lui-même qui poussait à la hausse du prix sur l'or, afin d'avoir un prétexte pour payer désormais le coupon, à Paris, en papier italien; mais j'en doute, et du reste l'organe ministériel l'Opinione, dans son numéro d'aujourd'hui, annonce qu'on s'est préoccupé à tort là-dessus. Aucune résolution du gouvernement italien, dit l'Opinione, n'a pu donner lieu à ces bruits alarmants. Le ministre s'est préoccupé des moyens d'empêcher que les coupons allemands d'Italie en France pour y être payés en or, mais il n'a pris aucune délibération tendant à modifier le paiement des coupons étrangers. Ce langage du journal officieux n'est pas très-clair et ne nous apprend pas quelles seront à l'avenir les résolutions du gouvernement italien.»

ROUBAIX -- TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Les marchands forains établis sur le boulevard de Paris sont peu satisfaits de l'emplacement qui leur a été assigné. Ils viennent d'adresser à M. le maire une pétition tendant à obtenir pour l'avenir leur réinstallation sur la Grande-Place. Les cafetiers du centre de la ville ont ajouté leur signature à celles des pétitionnaires.

Les forains se plaignent d'abord d'un

espace trop restreint réservé aux promeneurs; du mauvais état du terrain provoqué par les pluies et enfin de l'éloignement du quartier centre, ce qui, pour leurs affaires, a produit cette année un résultat tout à fait négatif.

Presque tous sont résolus, du moins ils l'affirment, à ne plus paraître l'année prochaine à la foire de Roubaix si leur demande n'est pas prise en considération; quelques-uns d'ailleurs n'ont pas attendu la fin de la foire pour fermer leur échoppe et chercher ailleurs des opérations plus productives.

Par décret de M. le président de la République en date du 10 avril, M. Battel (Félix-Antoine-Joseph) a été nommé greffier de la justice de paix du canton de Lannoy, en remplacement de M. Marquette (Louis-Joseph) démissionnaire en sa faveur.

Samedi dernier ont eu lieu, au milieu d'une grande affluente, les funérailles de M. François Delannoy, adjoint au maire de Leers.

Au cimetière, M. Salembier, maire de la commune, a prononcé les paroles suivantes qui ont été écoutées dans le plus vif recueillement:

Messieurs,

Avant de quitter cette tombe, permettez-moi de vous dire quelques mots de celui qu'elle renferme et qui, bientôt, ne sera plus pour nous qu'un souvenir.

Vous le connaissiez tous, messieurs, et je pourrais peut-être m'en dispenser; pardonnez-moi! c'est mon dernier adieu à mon plus vieux, à mon plus fidèle ami.

Et puis, il est de ceux dont on reparle volontiers et dont l'exemple est bon à citer.

Sous une apparence modeste, en effet, messieurs, Pierre-François Delannoy cachait un mérite réel.

Comme agriculteur, comme administrateur, c'est un modèle que nous pouvons tous chercher à imiter.

Resté, jeune encore, à la tête d'une importante exploitation, il a su la diriger dans la bonne voie d'une main ferme et intelligente. Aucune amélioration, aucun progrès ne le laissait indifférent; et le Comice agricole, bon appréciateur du mérite, l'en a récompensé par une médaille que nous avons tous été heureux de lui voir décerner.

Cette intelligence de ses propres affaires, il l'apportait aussi dans la défense des intérêts de la commune, dont il était le premier adjoint depuis vingt ans; et si nous avons pu faire quelque bien, bâtir des écoles, améliorer nos routes, faire de nouveaux pavés, c'est grâce au concours dévoué qu'il nous a toujours prêtés; une part de l'honneur lui en revient.

Que vous dirai-je maintenant, messieurs, de l'homme privé? Oh! en avez-vous vu un meilleur? à qui a-t-il refusé un service? Quelle misère s'est adressée à lui sans en être secourue? Pour le peindre d'un mot: il n'avait pas d'ennemi.

Aussi, est-ce surtout l'ami, l'ami incomparable, qu'il faut regretter en toi, ô Pierre-François! Je le sais, moi, qui ai eu le bonheur de vivre quarante ans à tes côtés! C'est l'ami que je pleure, c'est l'ami que nous pleurons tous!

Puissions-nous au moins, en nous inspirant de tes exemples, mériter de te retrouver là-haut!

Ami, adieu, adieu!

A plusieurs reprises les journaux se sont occupés de l'inviolabilité des cartes postales. On a même dit que le fisc semblait croire que l'administration des postes doit livrer à l'examen des agents des domaines les cartes qui lui ont été confiées pour en opérer le transport. Cet examen était, disait-on, destiné à vérifier si les cartes contiennent ou non des reçus soumis au droit du timbre de 10 centimes.

Une instruction récente adressée à tous les receveurs des postes réagait parfaitement la question dans le sens contraire aux prétentions supposées de l'administration des domaines.

Voici les termes mêmes de ce document:

«La carte postale constitue un nouveau mode de correspondance qui, malgré son prix réduit, a le même droit que la lettre fermée à l'inviolabilité... L'expédition de cette carte a découvert le saurait délier les agents du service des postes du serment de discrétion qui leur est imposé par les décrets des 26 et 29 août 1790... Ils doivent donc s'abstenir de prendre connaissance, sous peine de manquer à ce serment, des inscriptions portées au verso des cartes postales; et, par voie de conséquence, ils sont sans compétence pour en apprécier la nature.»

L'article 84 de la même instruction, qui punit de la révocation, sans préjudice des poursuites judiciaires, le fait de violation du secret des correspondances, atteint également tout fait d'indiscrétion commis à l'occasion des cartes postales.

Il résulte clairement de cette instruction que les fonctionnaires de l'administration des postes n'ont pas le droit de livrer les cartes postales aux agents de l'enregistrement, puisque leur serment leur interdit, sous les peines les plus graves, de lire ce qu'elles contiennent.

Des cas de fièvre aphteuse, dite écote, se sont manifestés dans diverses étables de Trélon, Glageon et Eppe-Sauvage.

M. le Préfet du Nord vient, en conséquence, de prendre pour l'arrondissement

d'Avesnes, des mesures ordonnant la déclaration immédiate des cas de maladie, par les détenteurs des animaux atteints; l'interdiction absolue de la circulation des bestiaux dans les communes où règne la écote, et la désinfection des étables, écuries et hangars où auront séjourné des animaux morts ou malades.

Les journaux de Belgique annoncent qu'à partir du 1<sup>er</sup> mai, le service des trains de voyageurs subira des modifications très-importantes, mais trop nombreuses pour que le détail puisse en être donné par le voie des journaux. Le public devra recourir aux livrets et affiches.

Avis. — Le bureau de l'enregistrement est transféré de la rue du Curoir à la rue des Arts, 9. 3819

Une petite fille âgée de six ans, nommée Adèle Sory, fille de Clotaire Sory et de Louise Lefebvre demeurant à Croix, a disparu du domicile paternel depuis deux jours, sans qu'on ait pu, jusqu'ici, retrouver ses traces.

Le fameux Nick continue à nous envoyer de Périgou ses désolantes prédictions. Voici le bilan du joli mois de mai.

D'après les éléments astronomiques, la direction et l'intensité des forces sidérales, le mois de mai présentera les caractères suivants sur la France et sur les pays limitrophes:

Temps variable assez accidenté, plutôt humide que sec dans l'ensemble, avec ciel souvent couvert ou nuageux. Variations brusques de température; radiation solaire assez vive; nuits fraîches, principalement vers le 1<sup>er</sup>, 5, 12, 14, 18, 21, 25 et 28. Bien que les gélées soient peu probables, les viticulteurs doivent se tenir en éveil. Orages épars vers les 4, 10, 15 et 14. La grêle et les ravines sont à craindre, ainsi que les crues locales. Quelques éclaircies sur les époques orageuses; notamment sur le Midi.

En somme, ce mois sera plus agité que le précédent. — Nick.

Le Cirque Lagoutte vient d'ajouter un immense attrait à ses représentations équestres. M. Lagoutte a traité, pour un certain nombre de représentations avec la famille Silbons, des gymnastes d'un mérite incontestable et d'une supériorité généralement appréciée.

La famille Silbons a obtenu un très-grand succès aux Bouffes du Nord, à Lille, où elle a séjourné pendant un mois. Le public nombreux qui assistait hier aux débuts de ces artistes, lui a fait une ovation qu'ils méritaient tous les titres.

Des poursuites sont dirigées contre les nommés Eugène Fassin, fleur, âgé de 49 ans; Hubert Fassin, fils du précédent, prévenus de coups et blessures volontaires, et contre la fille Clémence Fassin, rattachée, inculpée d'outrage public à la pudeur.

Un sieur Charles Teinturier, journalier, demeurant à Croix, a failli être victime d'un accident grave. Un tonneau soutenu par des câbles s'élevait vers une trappe dans l'un des magasins de MM. Vinchon et Cie, peigneurs, lorsque tout à coup les cordes se rompirent et le tonneau vint tomber aux pieds de Teinturier qui, néanmoins fut atteint à la main, et blessé assez sérieusement. Un médecin a ordonné son entrée à l'hôpital.

Un individu, exerçant la profession de marchand d'os, le nommé Guillaume Verniamen, belge, a été arrêté sous l'inculpation de vol de déchets de laine.

Une fille, Salembier Julie, âgée de 19 ans, rattachée à Roubaix, vient d'être écrouée à la maison d'arrêt de Lille. Elle s'est rendue coupable d'un vol d'effets d'habillement commis avec des circonstances aggravantes.

Deux individus sans domicile fixe, Joseph Watteau, né à Roubaix et Eugénie Vincent, née à Ostende (Belgique), sans profession avouée, ont été trouvés, hier, en état de vagabondage, et mis à la disposition du parquet.

Le sous-brigadier et le préposé des douanes de la brigade de la Martigny, se sont emparés la nuit dernière, vers onze heures et demie, à 700 mètres de la frontière, près Wattrelos, d'un jeune fraudeur, nommé Henri Marcelin, âgé de 16 ans, né et domicilié à Roubaix.

Il était nanti d'une charge de 14 kilos 500 grammes de tabac étranger!

Un cas de cécité foudroyante pressé sans exemple dans les annales de la médecine, vient de se produire dans la commune de Saméon.

Le 24 avril dernier, un jeune homme de 26 ans, M. Gustave B., se rendit dans la soirée à son estaminet pour y prendre un verre de bière avec ses amis. A peine ce jeune homme était-il assis d'une demi-heure qu'il ressentit tout à coup une sensation douloureuse aux yeux et ne distingua personne; il

était aveugle, et dut être reconduit chez lui.

Des soins intelligents sont prodigués à ce malheureux par un médecin spécialiste; mais jusqu'ici il n'a pas recouvré la vue.

Un de nos correspondants nous écrit de Marchiennes:

A dix kilomètres de notre ville, demeure une vieille femme nommée Rosalie Dabauchoy, née à Hérinnes (Belgique), le 17 avril 1774; elle est par conséquent dans sa quatre-vingt-neuvième année. Cette centenaire jouit d'une robuste santé, elle a fait il y a quinze jours la route de Marchiennes à Somain à pied.

Cette femme ne tremble pas, ooud et tricote sans lunettes; elle va de temps en temps au marché d'Orchies, toujours à pied, dîner avec son neveu qui est employé au chemin de fer. (ECHO DU NORD)

Une explosion a eu lieu avant-hier, à Dunkerque, dans la cartoucherie placée en face de la plaine de l'autre côté de la guélette. Des soldats du 8<sup>e</sup> de ligne étaient occupés à la confection de cartouches; heureusement que les règlements défendent d'apporter de grands approvisionnements de poudre, sans cela le bâtiment sautait et les soldats qui s'y trouvaient étaient perdus.

Voici, dit l'Autorité, ce qui s'est produit: Deux militaires chargés de fermer les cartouches sont dans un coin à part, l'un d'eux par un frottement quelconque mit le feu à la poudre et une détonation formidable se fit entendre; les deux hommes renversés par la commotion furent relevés dans un état déplorable, le visage couvert de plaies noires de poudre.

Transportés à l'hôpital, ils y ont reçu les soins les plus empressés. Nous avons appris ce matin que l'un d'eux va mieux, tandis que l'autre est affreusement défiguré; ses brûlures sont cruelles et profondes.

Police correctionnelle. — 29 avril, J.-B. N... paraît un homme ayant reçu une assez bonne éducation. Il se présente convenablement devant le tribunal. Malheureusement il a été rencontré ces jours derniers en état d'ivresse et il a outragé les sergents de ville qui lui déclaraient une contravention. Pour le délit d'outrage, 6 jours de prison; Pour l'ivresse, 5 fr. d'amende.

Victorine Laurent a dérobé des effets d'habillement à une cabaretière de la ville. Elle les a engagés au Mont-de-Piété, et avec l'argent qu'elle en a reçu, elle a passé la frontière. Elle se croyait ainsi parfaitement à l'abri des poursuites, mais elle s'est trompée dans son calcul et l'extradition l'arrêta devant la justice française. Aujourd'hui elle est trompée encore dans une autre de ces prévisions, car, voulant payer d'audace, elle soutient mordicus qu'elle avait acheté des effets d'habillement à la cabaretière. L'indignation coupe littéralement la parole à celle-ci; on dirait qu'elle va suffoquer. Le jugement du tribunal la rend enfin à elle-même. L'audacieuse Victorine est gratifiée de 6 mois de prison. Il est vrai que cette honnête femme a déjà passé cinq ans dans une maison de correction.

Aimable Lemaître est fort loin d'être aimable tous les jours. Dans une dispute, il a roté de coups une de ses voisines, après avoir eu la singulière précaution de lui arracher des bras l'enfant qu'elle portait et l'avoir posé à terre, afin de déblayer les approches de la place, sans doute. Huit jours de prison.

Nous voyons maintenant venir prendre place sur le banc des accusés un tout petit homme; c'est le nommé Alexandre Savoureaux, qui vit maritalement avec une femme ayant le double de sa taille et qui a eu le malheur — y a-t-il eu malheur? — de voir disparaître son mari pendant la guerre. Les deux associés, le petit homme et la grande femme, ont maltraité leur principale locataire qu'ils ont blessé à la tête. Il est juste de dire pour leur excuse qu'ils étaient ivres l'un et l'autre. Savoureaux, 150 jours de prison et 5 francs d'amende, Amélie Moreau, la femme, huit jours et onze francs d'amende.

Encore un ivrogne! Auguste Bonte, étant ivre, causait du scandale dans les rues de Roubaix. Le brigadier de gendarmerie lui conseilla d'aller se coucher. Bonte le remercia de ce bon conseil en l'invectivant sur tous les tons. Huit jours de prison et 5 fr. d'amende.

Une ivrognesse de 70 ans, maintenant! Elle s'appelle Virginie Florin. Elle a cassé les vitres d'un cabaretier qui ne voulait pas lui donner à boire. Même peine.

Les trois ouvriers de gaz de Wazemmes, accusés d'avoir soustrait plusieurs billets d'émission destinés à la destruction, et dont l'affaire avait été remise, sont condamnés à cette audience:

Willems, 4 mois de prison.

Rombaut, 1 mois de prison.

Scholiers, déjà expulsé de France, 2 mois de prison.

Nous avons rapporté dernièrement qu'un marchand de lait-battu, domicilié à Mourvaux, avait été l'objet d'un procès-verbal pour falsification de sa marchandise. Dewelder, tel est son nom, a comparu hier devant le tribunal correc-

tionnel de Lille en compagnie d'un fermier de Wambrechies inculpé d'un semblable délit.

Tous deux avaient additionné leur marchandise d'une quantité d'eau apaisée à 50 et 55 pour cent.

Le tribunal a condamné le premier à 3 jours de prison et le deuxième à 50 francs d'amende et aux frais.

Etat-civil de Roubaix.

NAISSANCES DU 29 AVRIL. — Alphonse Depraeter, rue de Croix. — Angèle Fennel, rue Descaens. — François Bayens, rue Cugnot. — Ursule Leenaert, rue de la Paix. — Berthe Farvaques, rue de Lille. — Gratien Capette, rue d'Alpe. — Flore Molard, rue de Lannoy. — François Gervois, rue du Moulin de Roubaix. — Juliette Vandermisun, rue Bernard. — Léopold Naert, au Fontenoy. — Amélie Monjard, rue Saint-Lauvent. — Cécile Vanvlierbergh, rue des Longues-Haies.

DÉCÈS DU 29 AVRIL. — Vandecruy, présenté sans vie, rue du Collège. — Marie Squenette, 16 ans, ménagère; à l'hôpital. — Joseph Fabry, 69 ans, artiste dramatique, rue Nain. — Jacquart, présenté sans vie, au Jean Christain. — Jules Maheut, 7 mois, rue du Moulin de Roubaix.

Etat-civil de Tourcoing.

NAISSANCES DU 29 AVRIL 1878. — Planchart Marie-Eugénie, à la Place Verte. — Rogé Henri-Charles, au pont de Neuville. — Bacquart Pierre-Charles-Henri, rue de Tourcoing.

DÉCÈS DU 29 AVRIL 1878. — Leroy Josephine, 12 ans, rue Verte. — Dutilly Pauline, 3 mois, au pont Rompu. — Baron Gustave-Henri, 1 an, rue de Wentin.

Cours public de Physique

Mardi 30 avril, 8 heures du soir. — Electrisation par influence; électroscopes électromètres; machine électrique de Ramsden; machine de Nairne; machine de Van-Marum; machine hydro-électrique d'Armstrong.

Faits Divers

On écrit de Londres à l'Agence Havas:

On se rappelle la fuite de Paris de M. Huguet, banquier et rédacteur en chef de l'Agence Havas. M. Huguet, sans avoir déposé son bilan, partit subitement pour Londres, abandonnant sa maison de Paris. Le gouvernement français a, parait-il, demandé son extradition pour banqueroute frauduleuse; mais que M. Huguet a demandé, à son départ de Paris, une somme de 25,000 francs. L'ex-rédacteur en chef de l'Agence Havas a été arrêté, et, samedi dernier, il a été interrogé par le tribunal de Bow Street.

Il a allégué pour sa défense, que le gouvernement français demandait son extradition parce qu'il avait été secrétaire particulier du prisonnier Napoléon et directeur d'un journal non-partisan et qu'il par conséquent, cette demande devait être attribuée à des motifs politiques. Le défenseur de M. Huguet a ajouté que son client n'était venu en Angleterre, après la Commune, que pour établir à Londres des relations avec sa maison de banque de Paris. L'affaire a été ajournée.

Nous lisons dans la Science, du 27: Hier après-midi, vers deux heures, une colonne d'environ cinquante prisonniers carlistes, ayant à leur tête leur chef, est descendu du train qui arrive, à cette heure, de Bayonne à la gare du Midi.

Ces volontaires du roi don Carlos, qui sans doute ont été repoussés sur la frontière, et que la politique de M. Thiers va exiler dans quelque ville du Nord, étaient dans l'état de dénuement le plus complet; leur visage amaigri, et éternelle attestait qu'ils avaient longtemps et vaillamment tenu la campagne.

Le chef qui marchait en tête de la colonne était vêtu d'une sorte de tunique en drap bleu et portait le légendaire berret blanc à grand d'or.

Huit gendarmes escortaient ce convoi.

On télégraphie de Verviers, 4 heures.

Un incendie épouvantable vient de se déclarer dans un groupe de bâtiments, contenant l'église industrielle et communale, l'église des jésuites et une école allemande, tenue par des frères.

On désespère de pouvoir rien sauver.

Tantôt, je vous enverrai d'autres renseignements.

Verviers, 4 h. 22. L'incendie a commencé à 1 heure et demie. A quatre heures on s'en était à peu près rendu maître. Tout est consumé, sauf quelques collections d'histoire naturelle et une partie de la bibliothèque de l'école.

Il ne reste du collège que les quatre murs.

Il en est de même de l'église Saint-Lambert et de l'église chrétienne allemande.

Le clocher est tombé. Trois hommes ont été grièvement brûlés; deux autres sont blessés. Heureusement on n'a pas de mort à déplorer.

Le nouveau collège, dont la construction a été décidée dernièrement, ne sera prêt que dans deux ans. Il sera mis en adjudication dans la quinzaine.

Le sieur de Mgr Schoups, évêque d'Abbeville, est allé, à Laval, le dimanche 4 mai prochain.

Le Jubilé de Molière, organisé par M. Belland, durera neuf jours et se tiendra au Théâtre-Italien, à Paris. Il commencera le lundi 12 mai prochain et ne se terminera que le lundi suivant. Le Théâtre-Italien sera ouvert nuit et jour pendant toute une semaine.

Un incendie considérable s'est déclaré hier, vers deux heures du matin, dans une vaste carrosserie, appartenant à M. Schu-